Département de l'Hérault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LESPIGNAN

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 7 JUIN 2023

Objet:

Présents: Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Béatrice RIERA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Solène PELLE, Ludivine ALBERT.

Requalification Ave de Béziers Avenant n°1 en plus-value

Procurations: M. Olivier MONROS à Mme Géraldine ESCANDE, M. Yann RAMIREZ à Mme Françoise CRASSOUS, M. Jean-Philippe GARCIA à Mme Solène PELLE, M. Julien RIBES à M. René COUSIN.

Absent: M. Julien PUJOL

Secrétaire de séance : Mme Géraldine ESCANDE

Début de séance : 18h30

N°: D-2023-06-07-19

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Quí ont pris part à la délibération
23	23	22

Monsieur le Maire indique au conseil que la CAO (Commission d'Appel d'Offres) du 25 Mai 2023 a validé les travaux supplémentaires proposés sur l'avenue de Béziers (déviation, signalisation horizontale et verticale, travaux sur bordures, conduite AEP, vidéo-protection, reprise de trottoirs et de la zone arrêt bus, tranchée de réseaux secs rue du Lys) pour un montant HT de 117 617.30 € et les travaux en moins-value (travaux de structure de chaussée qui ne se sont pas avérés nécessaires, rabotage à la place de travaux de décaissement, suppression de coussins berlinois) pour un montant HT de 18 155.00 € portant l'avenant n° 1 à un montant en plus-value de 99 462.30 € HT.

Le montant du marché initial détenu par l'Entreprise BRAULT TP de 398 000.00 € HT est donc porté à un montant de 497 462.30 € HT.

Il demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

Envoyé en préfecture le 21/06/2023

Recu en préfecture le 21/06/2023

Publié le 22 JUIN 2023

ID 034-213401359-20230607-D2023_06_07_019-AR

Après dépôt en Préfecture De l'Hérault le 21 JUN 2023

Et publication ou notification Z Z JUIN 2023

LE CONSEIL

Par 22 voix pour dont 4 procurations,

Prend acte de la décision de la CAO du 25 Mai 2023 et,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de Requalification de l'Avenue de Béziers présenté d'un montant en plusvalue de 99 462.30 € HT portant le marché initial de 398 000.00 € HT à un montant de 497 462.30 € HT, ainsi que toute pièce administrative, technique ou financière nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

La Secrétaire,

Jean-François GUIBBERT

Géraldine ESCANDE



Le Maire :